
DÉCISIONS de la 3^e Assemblée des personnes déléguées
de l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal
tenue le mardi 13 novembre 2018 à 17 h 30

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 03.01** Ajouter un point « Violence et harcèlement », en point de décision de 15 minutes après le point 6.
- 03.02** Ajouter le point « Contenu d'éducation à la sexualité » en point de décision d'une durée de 25 minutes après le point 7.
- 03.03** Que l'ordre du jour suivant soit adopté tel qu'amendé:
1. Mot de bienvenue
 2. Adoption de l'ordre du jour
 3. Adoption d'un procès-verbal
 4. Présentation des nouvelles personnes déléguées
 5. Négociation FAE 2020 / Consultation
 6. Le féminisme que nous voulons
 7. Violence et harcèlement
 8. Contenu d'éducation à la sexualité
 9. Prévisions budgétaires 2018-2019
 10. Nomination au CPC
 11. Modifications aux statuts / Intention
 12. Sujets divers

ADOPTION D'UN PROCÈS-VERBAL

- 03.04** Que le procès-verbal de la 2^e Assemblée des personnes déléguées tenue le 9 octobre 2018 soit adopté, sous réserve de modifications à faire parvenir à l'Alliance avant le 16 novembre 2018, auquel cas il sera soumis à nouveau à l'Assemblée pour adoption finale.

VIOLENCE ET HARCÈLEMENT

- 03.05** Que l'état de situation du dossier de la violence et du harcèlement à la CSDM soit présenté à l'Assemblée des personnes déléguées du mois de janvier 2019.

VIOLENCE ET HARCÈLEMENT (SUITE)

03.06 Que l'Assemblée des personnes déléguées mandate le Conseil d'administration de l'Alliance de nous fournir les données suivantes :

1. Le nombre de rapports d'actes de violence à l'endroit du personnel (T124) et de plaintes pour violence et harcèlement au travail (T139) déposés par les membres entre le 1^{er} novembre 2016 et le 1^{er} novembre 2018;
2. Le nombre de rapports et de plaintes jugés recevables et irrecevables par l'Alliance (référence 1);
3. Le nombre de rapports et de plaintes jugés recevables et irrecevables par la CSDM (référence 1);
4. Que le point « Violence et harcèlement » soit placé en point de décision sur l'ordre du jour de janvier 2019 afin que l'APD puisse prendre connaissance des résultats pour discussion et adopter une résolution le cas échéant.